



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE BERRIAC

Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal ordinaire du mercredi 17 Mai 2023

Présents : Messieurs Michel SOULES, Régis REDON, Alain GUIRAUD, Robert FOURCADE, Jonathan LEBOFFE, Patrick GREGOIRE, Pascal MONIER et Madame Patricia BOUYSSOU.

Absentes : Mesdames Nelly LEJARRE et Sabine PÉRISSÉ

Pouvoirs : Monsieur Patrick PUBLI à Monsieur Michel SOULES Monsieur Philippe EXPOSITO à Madame Patricia BOUYSSOU Monsieur Jacques GARCIA à Monsieur Jonathan LEBOFFE Madame Sylvette PUEYO à Monsieur Régis REDON

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GUIRAUD

Ordre du jour

*Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2023

1.Choix de l'entreprise des travaux de voirie au cimetière

2.Choix de l'entreprise des travaux des trottoirs Chemin de Montlegun.

3.Démission d'un conseiller municipal

4.Désignation des représentants de la commune à la Commission d'Evaluation des Charges à Carcassonne Agglo suite à la démission de Monsieur CHESNEAU

5.Achat d'une balayeuse

*Question(s) diverse(s)

APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil prend acte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 13 avril 2023 avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil d'approver le procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Affaire n°1 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain GUIRAUD qui informe l'assemblée des résultats de l'appel d'offre dont la commission s'est déroulée le 26 avril 2023.

2 entreprises ont déposé une offre et après avoir procédé à l'ouverture des plis, les résultats sont les suivants :

ENTREPRISES	MONTANT TTC de l'Offre
JEAN LEFÈBVRE	11.958,98 €
COLAS MIDI MÉDITERRANNÉE	12.360,00 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise Jean LEFEBVRE pour un montant de 11.958,98€. Une délibération sera prise.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire n°2 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain GUIRAUD qui informe l'assemblée des résultats de l'appel d'offre dont la commission s'est déroulée le 26 avril 2023.

2 entreprises ont déposé une offre et après avoir procédé à l'ouverture des plis, les résultats sont les suivants :

ENTREPRISES	MONTANT TTC de l'Offre
JEAN LEFÈBVRE	13.785,29 €
COLAS MIDI MÉDITERRANNÉE	15.112,80 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise Jen LEFEBVRE pour un montant de 13.785,29€. Une délibération sera prise.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire n°3 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Denis CHESNEAU a adressé à Monsieur le Maire sa démission de conseiller municipal par courrier en date du 10 mars 2023.

Suite à cette démission, il est nécessaire d'établir le nouveau tableau du Conseil Municipal.

Le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur CHESNEAU Denis. Une délibération sera prise.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire n°4 :

Suite à la démission de Monsieur Denis CHESNEAU, représentant titulaire de la commune au sein de la commission d'évaluation des charges, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner un nouveau titulaire pour le remplacer ainsi qu'un suppléant.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Monsieur Régis REDON en qualité de délégué titulaire et Monsieur Pascal MONIER suppléant qui pourra le remplacer en cas d'empêchement. Une délibération sera prise.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire n°5 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite des différents travaux de voirie, la commune est amenée à repenser l'entretien de cette dernière et des espaces publics. De ce fait, il propose l'achat d'une balayeuse dans le but de doter les services techniques municipaux d'un équipement de nettoyage des voies performant, pour permettre de gagner en confort et en qualité de travail, mais aussi de traiter des secteurs plus étendus. Il passe la parole à Monsieur Régis REDON, Adjoint aux finances, qui propose une balayeuse, négociée auprès des établissements PÉRIÉ, pour un montant de 64.400,00 € H.T. soit 77.280,00 € T.T.C.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'acquérir la balayeuse auprès de l'établissement PÉRIÉ. Une délibération sera prise.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h45

Le secrétaire de séance,



Le Maire, Michel SOULAS

